



Ordre des Avocats
Genève



Genève, le 30 septembre 2020

Département de la sécurité, de l'emploi
et de la santé
Monsieur Mauro POGGIA
Conseiller d'Etat

Avant-projet de loi modifiant la loi sur l'organisation judiciaire (médiation)

Monsieur le Conseiller d'Etat,

Le Pouvoir judiciaire, l'Ordre des avocats, l'Association des juristes progressistes et l'association ScopaleE conduisent, de manière séparée mais aussi de concert, des réflexions portant sur les mesures susceptibles d'encourager le recours à la médiation, la Fédération Genevoise MédiationS ainsi que l'antenne de médiation d'Astural contribuant à ces échanges en tant que consultantes. Ayant pris connaissance de l'avant-projet de loi cité en référence, ils ont procédé à un échange de vues. Partageant en substance la même position, ils répondent ensemble à la consultation.

Les soussigné·e·s saluent en premier lieu unanimement la volonté de votre département d'encourager de façon plus efficace le recours aux modes de résolution extrajudiciaires des litiges et plus particulièrement à la médiation. Elles et ils vous remercient ensuite de la consultation, dans la mesure où celle-ci les a incité·e·s à se réunir pour procéder ensemble à un état des lieux des conditions-cadres dans lesquelles la médiation est exercée à Genève et pour identifier les améliorations nécessaires ou utiles.

Les magistrat·e·s, les avocat·e·s et les autres praticien·ne·s ont ce faisant dressé le catalogue de nombreuses mesures susceptibles de favoriser le recours à la médiation, concrètes et complémentaires aux actions existantes. La quasi-totalité d'entre elles présuppose un travail en commun des professionnel·le·s concerné·e·s, une connaissance fine du domaine et du réseau, des actions de communication et d'information, un travail concerté de sensibilisation et de formation de l'ensemble des actrices et des acteurs, ainsi que des moyens d'incitation et de mise en œuvre. Quelques-unes nécessiteront le cas échéant l'adaptation de l'une ou l'autre disposition légale. Aucune ne présuppose toutefois la profonde refonte de la loi sur l'organisation judiciaire et de la loi sur la profession d'avocat envisagée par le département.

L'ensemble des entités représentées par les soussigné·e·s ont décidé de poursuivre leur travail en commun par la mise en place d'une collaboration interdisciplinaire, qu'elles organiseront et planifieront ces prochaines semaines. Leur première tâche consistera à affiner la liste des nombreuses mesures d'ores et déjà identifiées, à prioriser leur mise en œuvre et à clarifier les moyens nécessaires (financiers, techniques ou logistiques), y compris le cas échéant en identifiant les éventuels besoins de modifications législative ou réglementaire. Elles continueront de bénéficier, dans ce cadre, de l'apport essentiel de la Fédération Genevoise MédiationS et de l'antenne de médiation d'Astural.

Les soussigné·e·s proposent ainsi au département, avant d'envisager une réforme législative appelée à susciter bien des débats, de laisser le soin et le temps aux professionnel·le·s concerné·e·s de poursuivre leurs travaux communs devant aboutir à la mise en œuvre de mesures concrètes, y compris à court terme pour certaines d'entre elles. Elles et ils accueilleront très favorablement un·e ou plusieurs représentant·e·s du département dans le groupe appelé à piloter lesdits travaux, qui se poursuivront en l'occurrence le 12 novembre prochain.

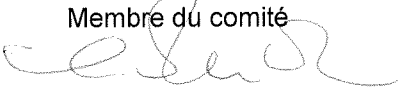
Les soussigné·e·s vous remercient vivement de les avoir consulté·e·s et vous prient de croire, Monsieur le Conseiller d'Etat, à l'assurance de leurs sentiments distingués.

Pour l'Ordre des avocats :




Philippe Cottier
Bâtonnier

Pour l'Association
des juristes progressistes :



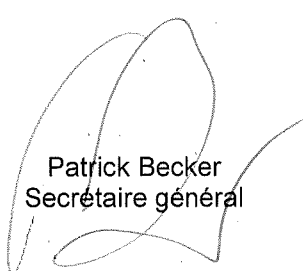
Camille Maulini
Membre du comité

Pour ScopalE :



Laurence Bagnoud-Roth
Vice-présidente

Pour la Commission de
gestion du Pouvoir judiciaire :



Patrick Becker
Secrétaire général



Olivier Jornot
Président